

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nombre
. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRi de la vallée de la Lys Aval approuvé le 21/07/2005:
Le règlement du PPRi de la Lys Aval approuvé est disponible sur internet :
<http://www.nord.gouv.fr//lePPRNLYsaval>

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRi de la Lys Aval approuvé le 21/07/2005:
Les cartes à l'échelle communale et la note de présentation du PPRi de la Lys Aval approuvé sont disponibles sur internet :
<http://www.nord.gouv.fr//lePPRNLYsaval>

Date 5 juillet 2019

le préfet du Nord

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture du Nord
www.nord.gouv.fr